

# ADHÉRER ET SOUTENIR SIMPLES



## ADHÉSION PROFESSIONNELLE OU SYMPATHISANTE

Adhésion et + d'infos sur <http://www.syndicat-simples.org>

Si vous êtes productrice ou producteur et que vous souhaitez disposer de la mention SIMPLES, vous pouvez consulter notre cahier des charges et contacter une productrice ou un producteur à proximité de chez vous pour connaître les démarches à suivre.

Retrouvez les contacts des producteur·ices sur notre site dans l'onglet « Qui est SIMPLES ? »

Mme - M. ....

Adresse : .....

Code postal Ville : .....

Email : ..... Tel : .....

<input type="radio"/> Adhésion sympathisant.e	30.00 €
<input type="radio"/> Adhésion producteur·rice de PAM	80.00 €
<input type="radio"/> Adhésion « porteur·euse de projet »	40.00 €
<input type="radio"/> Soutien en don au syndicat SIMPLES	... ..... €

En espèces  Par chèque  Par virement

(BP Occitanie - IBAN FR76 1780 7006 1405 4212 6482 829 - Code BIC CCBPFRPTLS)

Date et signature :



Pour information, nous ne sommes pas une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et votre don n'est pas déductible de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour la prise en compte de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du syndicat. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [contact@syndicat-simples.org](mailto:contact@syndicat-simples.org).



## LES MASSIFS SIMPLES

Les productrices et producteurs SIMPLES sont regroupés dans des zones géographiques que nous appelons « massifs ».

Il y a aujourd'hui 15 massifs, 2 en cours de création et d'autres sont en réflexion.  
Contactez-nous pour tout renseignement.

ALPES-SUD  
AUVERGNE  
BOURGOGNE  
BRETAGNE  
CÉVENNES  
CŒUR DES ALPES  
CŒUR DES PYRÉNÉES  
GRANDS CAUSSES

JURA-ALPES DU NORD  
LIMOUSIN  
PAYS DE LA LOIRE  
PYRÉNÉES CATHARES  
SUD-OUEST  
VELAY-VIVARAISS  
VOSGES-ARDENNES

PLAINES ET BOCAGES DU NORD & NORMANDIE (en création)



VEZIANT impression 26400 CREST

📍 24 av Adrien Fayolle 26400 CREST  
📞 Tél. 06 71 30 58 53  
✉️ [contact@syndicat-simples.org](mailto:contact@syndicat-simples.org)  
🌐 [www.syndicat-simples.org](http://www.syndicat-simples.org)



# PRÉSERVER RÉSISTER TRANSMETTRE

UN SYNDICAT  
DES PLANTES  
DES FEMMES ET DES HOMMES



# RETOUR AUX SIMPLES

Depuis plus de 40 ans, des producteurs et productrices de plantes aromatiques et médicinales regroupés au sein du syndicat SIMPLES défendent leurs savoir-faire et leur métier.

SIMPLES, c'est un syndicat professionnel, un réseau d'entraide et de partage pour ses adhérent·es et un organisme de formation certifié.

C'est aussi une mention établie autour d'un cahier des charges rigoureux qui concerne la culture, la cueillette et les transformations des plantes ainsi que des critères environnementaux assurant des lieux de productions préservés.

*SIMPLES regroupe plus de 900 adhérent·es, dont 650 producteurs et productrices. 180 d'entre eux sont certifiés par la mention SIMPLES affichée sur leurs produits.*

## FOCUS SUR LA MENTION SIMPLES

Les professionnel·les disposant de la marque SIMPLES respectent un cahier des charges très strict en ce qui concerne la protection de l'environnement, la préservation des ressources floristiques, la qualité de la production et le respect du consommateur.

Un cahier des charges rédigé par et pour les producteur·ices

Des visites de contrôle annuelles réalisées par des pairs et validées par le syndicat.

Un logo garant de la qualité pour le consommateur à tous les stades de la production et de la transformation.



## MISSIONS & ENGAGEMENTS DU SYNDICAT

### PRÉSERVER

- Promouvoir la production de plantes de qualité.
- Sauvegarder et revaloriser les usages, les savoirs et savoir-faire traditionnels.
- Élaborer collectivement un cahier des charges exigeant : la mention SIMPLES.
- Informer et sensibiliser les utilisateurs sur les usages et propriétés des plantes.



### RÉSISTER

- Faire évoluer la réglementation.
- Défendre le métier et accompagner à la mise en conformité en lien avec nos partenaires (FPH, AFC...)
- Diffuser des outils pour accompagner les producteur·ices dans leurs activités (guides, flyers, films...)
- Participer aux réunions des instances publiques et européennes pour les PPAM telles que FranceAgriMer, l'interprofession des PPAM, REACH etc.



### TRANSMETTRE

- Favoriser les échanges entre producteur·ices via un réseau actif et des outils adaptés.
- Proposer des formations pour les professionnel·les.
- Proposer des services aux adhérent·es (achats groupés, lettre d'info, échanges de plantes).
- Organiser des événements SIMPLES pour communiquer sur les actions du syndicat.



## LA VOLONTÉ D'ÊTRE SIMPLES !

## LES PRODUITS DES PRODUCTEUR·ICES SIMPLES

Les productrices et producteurs SIMPLES proposent près de 160 plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et tinctoriales, cueillies ou cultivées :

Mélanges de plantes pour tisanes

Huiles essentielles et hydrolats

Alcoolatures, gemmothérapie et élixirs floraux

Macérats huileux, baumes et crèmes

Vinaigres aromatisés

Condiments, sels ou sauces

Confitures, sirops

Boissons alcoolisées

Plantes vivantes, semences et plants



Retrouvez toutes les informations sur la réglementation, notre catalogue de formations, nos podcasts, nos publications et nos actualités sur



[www.syndicat-simples.org](http://www.syndicat-simples.org)